

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25/03/2024
et publié ou notifié
le 25/03/2024

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 22 mars 2024

Date de la convocation: 15/03/2024

Membres en exercice : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 8

Votants : 8

Présents : Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Pour : 8

Représentés : Thérèse BURGRAF par Roland BURGRAF

Contre : 0

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Détermination du nombre de poste d'adjoint au Maire - 2024_04


M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Suite à la démission de Madame Sofie AUBLIN du poste de 1^{ère} adjointe, il vous est proposé de porter à un le nombre de postes d'adjoint vu qu'il n'y a pas de volontaire pour la remplacer, de ce fait madame Chantal BESANÇON 2^{ème} adjointe passe 1^{ère} adjointe suivant l'ordre du tableau municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 8 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre , la détermination à 1 poste le nombre d' adjoints au maire.

La secrétaire de séance
O.F. Murat


Le Maire,
Olivier MURAT

